

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ed. Carme, 26 novembre 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 2 p. (335r, 336r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ed. Carme, 26 novembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/46058>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 novembre 1872](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Carme, Ed.](#)

Lieu de destination 42, rue des Treuils, Bordeaux (Gironde)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin fait suite à la lettre de Carme du 18 novembre 1872. Il lui annonce qu'une convention est possible entre eux pour le placement des produits de la manufacture Godin-Lemaire. Il précise qu'il accorde aux représentants 3 % sur la vente des produits jusqu'à 500 F et 1 % sur le surplus, et qu'il leur demande de participer à hauteur de 10 % aux pertes subies sur les mauvaises affaires qu'ils ont engagées. Godin demande à Carme de lui communiquer la liste des villes qu'il envisage de parcourir.

Notes La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28, rue des Réservoirs ».

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Marsilles 28 ju<sup>l</sup> 76.

Monsieur Larmont,

Par suite de notre lettre du 19 ju<sup>l</sup>, je crois qu'il est possible que l'entente s'établisse entre nous, pour le placement de mes produits dans votre courcée.

Je donne des instructions à l'usine pour rassembler les documents nécessaires pour arrêter définitivement nos conditions.

Néanmoins je puis vous dire dès maintenant que j'ai accordé jusqu'à ce jour à mes représentants sur place 3 % sur les commissions sur ma pieces jusqu'à ses francs ; et 1 % sur le reste lorsque les commis-

plus dépassent cette somme.  
Il faut du croire de 10 %  
sur les mauvaises affaires,  
réduisant des commissions  
nées par eux.

Je serais désireux d'avoir  
l'état des villes que vous croyez  
possible faire dans ces  
conditions.

Très agées, Monsieur  
mes civilités.

*Gouin*

Député de l'Aisne  
28 rue des réservistes